

Lyon, le 11 avril 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 11 mars 2019

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2019 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU: M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSEE : Mme SAINT-OLIVE

DEPOTS DE POUVOIR : Mme SAINT-OLIVE : pouvoir à Mme TRIBALAT

ABSENTS

M. BLACHE laisse la parole à M.BREAUD qui lui a demandé de pouvoir s'adresser au conseil d'arrondissement.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai fait partir ce matin-même un courrier au Maire de Lyon avec copie à vous, Monsieur le Maire, pour l'informer de ma démission en tant qu'élu d'arrondissement.

Permettez-moi donc de prendre quelques instants pour dire merci.

Merci tout d'abord aux électeurs du 6^e et, plus largement, aux différents acteurs de l'arrondissement (habitants, commerçants, associations...) de leur confiance dans notre équipe depuis 2014.

Merci, à Dominique NACHURY.

Je n'oublie pas qu'en tant que tête de liste en 2014, elle a été pour beaucoup dans notre élection à tous au 1^{er} tour. Nous avons mis du temps à nous connaître, mais je retiens d'elle la loyauté et le respect de la parole donnée.

Merci, ensuite, à Jean-Jacques DAVID.

Avec Jean-Jacques, on se connaît depuis 1997 et l'époque d'Henry CHABERT.

Jean-Jacques a, en lui, la plus belle qualité en politique, celle d'aimer les gens. On lui demanderait de changer qu'il n'y arriverait pas tant c'est inné chez lui. Si beaucoup d'habitants pensent qu'il est encore maire, ce n'est pas un hasard et ce n'est pas que pour le « facteur de Santa Cruz »... !

Dominique, Jean-Jacques, et j'associerai aussi Nicole CHEVASSUS, si le 6^e est devenu ce qu'il est, un arrondissement humain, dynamique et accueillant, c'est sûrement, un peu, beaucoup même, grâce à vous.

Merci également à mes collègues de la majorité pour ces cinq années à vos côtés. Je ne retiendrai que les bons moments partagés ensemble. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuation mais aussi une belle campagne en 2020.

Contrairement à 2008 et 2014, la victoire est possible pour la Droite et le Centre à condition de jouer collectif.

Je ne suis pas inquiet car je sais qu'au sein de ce conseil, il y a beaucoup de gens de valeurs et de convictions qui seront amenés, je l'espère, à jouer un rôle dans les mois et années qui viennent.

Merci à l'opposition pour ces passes d'armes très souvent intéressantes. La démocratie a besoin de ce débat d'idées.

Merci à tout le personnel de la Mairie et plus particulièrement au cabinet du maire.

Merci enfin, à vous, Monsieur le Maire de m'avoir permis d'être à l'origine de certains projets dont le suivi a été ensuite géré par d'autres comme le Pass Partage Numérique, l'appli 6facile ou l'opération C'6bon.

Pour finir, un mot concernant Romain BILLARD. Connaissant ses qualités humaines et professionnelles, je suis ravi que ce soit lui qui siège suite à mon départ.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore merci, bon conseil et bonne continuation.»

M. BLACHE donne la parole à Mme NACHURY.

Elle remercie Jérémie BREAUD pour ses bons propos mais surtout pour ce qu'il est. Il a parlé de loyauté, de travail, d'investissement et d'amour des gens. Elle croit que ce sont des valeurs qu'ils partagent. Elle le remercie d'avoir salué cela. Ce ne sont pas que de vains mots que de citer ces valeurs.

Elle connaît les raisons de son départ et ce que sont ses projets. Elle lui souhaite, ainsi que la plupart de ceux qui sont ici lui souhaite, la réussite dans l'engagement qui est le sien. Elle sait ce dont il est capable. Elle lui fait confiance et elle sera toujours à ses côtés pour l'aider, comme il a été fidèlement à ses côtés.

M. BLACHE demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer. Il remercie M. BREAUD pour son intervention.

*_*_*

Il propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

*_*_*

Mme CROIZIER demande la parole à M. le Maire suite à l'injonction de faire réclamée par Mme HAZERAN sur le problème des graminées lors du dernier conseil d'arrondissement.

Elle indique que tout comme l'ambroisie, pour laquelle il existe des « cousines », les armoises annuelles et communes, certaines étant utilisées en herboristerie, il n'y a pas une seule graminée, mais des centaines de variétés.

Le document qu'elle remettra à Madame HAZERAN, car elle ne va pas en faire une lecture exhaustive, prouve bien que celles mises en place ne sont pas vraiment allergènes.

Elle souligne que la Direction des Espaces Verts a établi la liste des graminées que l'on peut trouver sur les axes et jardins de l'arrondissement. Elles sont essentiellement au nombre de quatre :

- la première dite : Pennisetum orientalis, espèce majoritairement présente dans les massifs et inoffensive ;
- la deuxième : Pennisetum villosum, une cousine très proche du Pennisetum orientalis ;
- la troisième : Miscanthus chinensis, inoffensive, elle aussi ;
- enfin, la Stipa tenuifolia présente en petite quantité dans les massifs. C'est pour cette dernière plante que le problème est potentiellement avéré. Mais on a des quantités infimes dans les massifs. Le potentiel allergisant à 4 est considéré comme fort.

En résumé, les Services sont très vigilants sur les espèces mises en place mais les graminées ne sont malheureusement, et surtout pas, la source de toutes les allergies et tous les maux.

Mme HAZERAN répond rapidement et remercie Mme CROIZIER de son intervention et souhaite avoir le document dont elle a fait état. Elle espère que celui-ci est très circonstancié. Elle note qu'une de ces plantes est très allergisante même si elle est peu représentée. Cela vaudrait la peine qu'elle soit retirée.

Mme CROIZIER est tout à fait d'accord.

Certains parlant d'autres allergies, M. BLACHE souligne que ce point ne faisait état que des graminées et il reprend le déroulé de la séance.

Il indique que le matin même, il a été saisi d'un rapport que les élus ont reçu par mails et qu'ils peuvent trouver dans leur pochette sur table. Il concerne un rapport de caractérisation d'exposition aux tiques à l'affût dans les Parcs urbains et péri-urbains. Ce rapport sera présenté par Mme CROIZIER après celui qu'elle rapportera sur l'OGEC.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 JANVIER 2019.

Le procès-verbal de la séance du 10 JANVIER 2019 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Rapport06.19.559 –Création de la Commission Mixte du 6^e arrondissement

M. BLACHE rapporte ce projet.

Il rappelle que, lors de la dernière séance de notre conseil, celui-ci a délibéré sur le principe de la création d'une commission mixte prévue à l'article L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales pour chaque arrondissement et les principes de fonctionnement de celles-ci.

Il s'agit aujourd'hui d'acter de la création de cette commission mixte du 6^e arrondissement en charge de déterminer les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements « dits transférés mentionnés aux articles L. 2511-16 et L. 2511-1.

Les principes de fonctionnement de la commission mixte prévue à l'article L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales, en ce qui concerne le 6^e arrondissement, sont déterminés selon les principes généraux indiqués dans la délibération du 11 janvier 2019 :

a) Présidence : le Maire du 6^e arrondissement préside la commission mixte afférente;

b) Composition pour le 6^e arrondissement :

- 3 représentants de l'arrondissement (dont le Maire d'arrondissement est membre de droit), avec possibilité de désigner des suppléants à choisir parmi les membres du Conseil d'arrondissement; Ils seront désignés par arrêté du Maire du 6^e.

-3 représentants du Maire de Lyon, avec possibilité de désigner des suppléants parmi les membres du Conseil municipal.

c) Règlement intérieur : le secrétariat de la commission mixte sera assuré par les services de la Mairie du 6^e arrondissement.

M. BLACHE en profite pour indiquer l'arrivée du nouveau D.G.S de l'arrondissement M. Bertrand WEILL en remplacement de M. VEROT.

La commission mixte a vocation à adopter un règlement intérieur de nature à répondre aux nécessités de son fonctionnement interne. Cette commission se réunira pour bâtir le règlement intérieur de tout nouveau transfert que la Mairie pourrait avoir. On n'est donc pas sûr qu'elle le fasse. Peu de transferts sont à espérer.

M. le Maire est autorisé à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.560 – Périmètres scolaires.

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il n'y a pas grand-chose à dire car elle concerne peu le 6^e arrondissement car il n'y a pas d'évolution des périmètres pour l'arrondissement. Afin de répartir les élèves dans les 9 arrondissements, les périmètres sont révisés conformément au Code de l'Éducation.

Dans ce cadre, on a des créations de nouveaux périmètres scolaires sur certains arrondissements du fait de la construction de 3 groupes scolaires : deux dans le 7^e et un dans le 8^e et puis on a une redéfinition dans le 1^{er}. On a pu voir dans la presse la semaine dernière, le Maire de Lyon et l'adjoint en charge de l'éducation ont pris la décision de fermer une maternelle Claude LEVI-STRAUSS. Elle sera fermée en Septembre 2019 et cela sans concertation. On n'est pas là pour débattre de cela mais, néanmoins, les enfants devront être répartis sur les écoles voisines.

Il n'y a aucune modification sur le 6^e. Toutefois, M. DUVERNOIS indique que l'exécutif restera très vigilant quant à l'évolution démographique du secteur de Bellecombe qui aura peut-être un effet sur les périmètres scolaires. Selon la ville et l'observatoire, il n'y aura aucun problème mais il y a des doutes compte tenu de l'explosion démographique qui devrait être enregistrée dans ce secteur.

Mme NACHURY, reprenant le constat de M. DUVERNOIS indique qu'il sera voté « pour » ce dossier car il n'y a pas de modifications des périmètres scolaires dans le 6^e pour cette délibération. Toutefois, en conseil municipal, cette délibération est plus complète et certaines modifications sont liées à l'ouverture de groupes mais aussi à la fermeture de l'école maternelle nommée ci-dessus et le vote y sera dans cette instance « contre ». Les élus s'exprimeront alors contre cette fermeture.

Par ailleurs, elle souhaite que soit mise en avant la capacité qu'auront les écoles maternelle et élémentaire sur Bellecombe d'accueillir les enfants qui vont forcément venir s'installer avec leur famille compte tenu de l'importance des programmes immobiliers sur ce secteur. C'est donc un périmètre de vigilance. Il y a en outre un certain nombre des enfants du 3^e qui y viennent. Il faut donc garder un regard vigilant. Il faut faire un bilan sur ce qui va être prochainement livré en termes de logements sur ce périmètre car il y a corrélation directe entre nombre de logements livrés et les besoins de la population en termes d'infrastructures : scolaire, associatif ou équipement sportif.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.561 – Renouvellement de la garantie sollicitée à hauteur de 80% par l'OGEC Notre Dame de Bellecombe pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 300 000,00 euros relatif à une opération de travaux de mises aux normes des locaux de l'école maternelle et primaire située 31, rue Germain à Lyon 6e

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Cette délibération concerne le renouvellement de la garantie à l'OGEC Notre Dame de Bellecombe accordée par la Ville de Lyon.

Cette garantie avait été souscrite à hauteur de 80 % par l'OGEC Notre Dame de Bellecombe, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 300 000 euros auprès de la Caisse d'épargne relatif à une opération de travaux de mises aux normes des locaux de l'école maternelle et primaire située 31, rue Germain à Lyon 6e.

Or, l'OGEC Notre Dame de Bellecombe a souhaité effectuer un remboursement anticipé de l'emprunt initial contracté auprès de la Caisse d'épargne et se refinancer auprès de la Société Générale, sur une durée moins longue et avec un taux moins onéreux.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.566 – Approbation d'une convention de partenariat....

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de LYME et les maladies transmissibles par les tiques, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup et l'ARS souhaitent lancer une étude de caractérisation du risque lié à l'exposition aux tiques à l'affût dans les parcs urbains et péri urbains.

En effet, une étude de faisabilité réalisée en 2018 dans deux parcs de la région Lyonnaise a confirmé la présence de tiques et conforte la nécessité de poursuivre les investigations pour évaluer le risque et les facteurs de risque dans ces parcs.

Cette étude permettra d'avoir un aperçu des zones les plus à risques au sein des parcs, et de réfléchir à l'interprétation de ces résultats au regard de la politique d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Une cartographie du risque et de la répartition des tiques sera établie sur les trois sites choisis.

Cette étude scientifique portera sur trois sites, le parc de Lacroix Laval, le parc de Parilly, le parc de la Tête d'Or, et le parc Brétilot –lié au Parc de la Tête d'Or-

L'objet de cette délibération est donc de donner votre accord pour une convention de partenariat, pour l'année 2019 pour la réalisation de ce projet, sous l'intitulé « ERATIQ ».

Il est proposé que la Ville de Lyon mobilise des moyens humains, matériels et financiers -à hauteur de 6 000 euros- pour participer à ce projet.

Mme NACHURY se demande quels sont les deux parcs de la Région lyonnaise concernés par l'étude de 2018 sans vouloir se faire peur d'ailleurs.

Mme CROIZIER pourra avoir l'information.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport06.19.562 – Attribution d'une subvention de 2 000 € à chaque OFFISA de Lyon

M.SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que les OFFISA(s) sont les antennes des arrondissements qui dépendent de l'office des sports de Lyon. Afin de les aider dans leur mission, le conseil municipal propose d'allouer aux OFFISA(s) une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2000 € pour un total de 16 000 € (le 2^e arrondissement n'a pas souhaité avoir un office des sports).

Il se permet de rappeler qu'en début de mandat, le budget des subventions annuelles dont disposait chaque élu d'arrondissement était de 10000 €, soit 80000 €.

Sous prétexte d'économies, cette enveloppe a été abaissée à 6 000€ en 2016, soit un total de 54 000€ par an.

Il y a moins d'un an, la mairie centrale a totalement supprimé les Lyons du Sport qui permettaient aux élus d'arrondissement de soutenir le milieu associatif sportif des petits clubs, en particulier ceux qui ne touchent aucune subvention de la ville.

Comme il l'évoquait par ailleurs, la mairie centrale leur a présenté « Trait d'union » doté de 205 000 € et avec ce dossier on rajoute encore 16 000€. Il est clair que la dotation prévue pour les Lyons du Sport est largement dépassée !

Il se demande donc où sont les économies ? C'est encore des manières honteuses de recentrer les pouvoirs, le véritable dessein est de délester un peu plus les arrondissements de leurs compétences.

Ce qui, de plus, dérange, c'est que pour ces 2 000 € attribués à chaque OFFISA, aucune justification n'est demandée alors que pour toutes les autres associations, un dossier est exigé par la Ville pour motiver la demande et cela est normal !

Il requiert donc de voter contre ce dossier.

Il voudrait que la mairie centrale revienne sur la suppression des Lyons du Sport par respect pour le travail des élus d'arrondissement et respect des petits clubs sportifs.

Mme NACHURY considère qu'il y a plusieurs choses qui interrogent sur ce dossier.

Le 2^{ème} arrondissement n'a pas souhaité avoir un OFFISA et cela les concerne. Néanmoins, cela crée un certain malaise car 8 arrondissements vont avoir 2 000 € pour des animations. Elle trouve que cela engendre une certaine rupture de l'équité.

Elle avait posé certaines questions lors de la commission Sport.

Il lui semble qu'il faut un budget prévisionnel pour permettre un contrôle à tout le moins a posteriori de l'utilisation des subventions.

Par ailleurs, tout le monde est au même niveau. Or, les arrondissements ont des périmètres différents et n'ont donc sans doute pas les mêmes besoins.

Pour elle, un budget prévisionnel permettrait d'avoir une idée des besoins.

Ce dossier laisse avec des questionnements.

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY VOTENT POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE VOTENT CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETÉ.

Rapport 06.19.563 – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Lyon bande dessinée organisation, pour l'organisation de la 14^e édition du Festival de la bande dessinée de Lyon, du 7 au 9 juin 2019 - Approbation d'une convention cadre

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle indique que l'association Lyon bande dessinée organisation organise la 14^{ème} édition du festival de BD de Lyon du 7 au 9 juin sur différents lieux de Lyon. Il est proposé de lui allouer une somme de 20 000€.

Dans le 6^e arrondissement, il y aura une exposition des œuvres d'un ou une artiste en résidence au Musée d'Art Contemporain.

Des auteurs viendront également redessiner les œuvres du MAC en direct devant le public.

En dehors de cela, dans le cadre du Festival Lyon BD off, il y a comme chaque année des propositions d'exposition intéressantes qui sont bien entendu acceptées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.564 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1^{ère} phase

Mme ROUX de BEZIEUX est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit dans ce dossier d'attribuer des subventions dans le cadre d'une procédure commune d'appel à projets internationaux pour l'attribution et le financement des subventions relevant des compétences respectives de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Cet appel à projet répond aux objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile,
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole ;
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficience collective ;
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Elle ajoute que les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- Dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- Développement et promotion de la francophonie ;
- Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;
- Projets de solidarité internationale.

Mme ROUX de BEZIEUX rappelle que dans le cadre de l'AAPI 2019, le calendrier prévisionnel comporte deux phases :

La phase 1, qui se clôturait fin octobre 2018, relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019.

La phase 2 pour les subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors du Conseil Municipal de septembre 2019.

Elle indique le bilan de la phase 1 : 60 dossiers ont été reçus et il est proposé d'apporter un soutien à 21 structures pour un montant total de 147 000 € avec différentes thématiques :

-9 dossiers sur la thématique de l'Internationalité ;
-4 dossiers sur celle de la Francophonie, un thème qui lui est particulièrement cher car le Mois de la Francophonie est né sur le 6^e arrondissement, comme les Fêtes Consulaires.

Dans ce cadre, Lyon Québec sera financé pour un montant de 5 000 € ;

-6 dossiers sur l'éducation à la citoyenneté ;
-2 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.565 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant De 113 000 euros – exercice 2019

M. AUGOYARD présente ce projet de délibération.

Il rappelle la récurrence annuelle de ce dossier dans lequel sont financées différentes associations au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens sur le territoire de la Ville pour un montant de 113 000 €, ce qui représente environ 20 centimes par habitant de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 6^e arrondissement, c'est la Compagnie LE FANAL qui est concernée. Elle faisait les années précédentes un spectacle aux collégiens et concernait la lutte contre le racisme.

Il indique que cette année la subvention a été réduite de 1 500€ et elle présentera toujours un spectacle auprès d'un public scolaire sur la lutte contre toutes les discriminations liées au sexe ou à l'homophobie.

Mme DARBON souhaite expliquer le vote que feront certains conseillers sur cette délibération.

Une fois de plus, c'est une délibération fourre-tout rassemblant des objets très différents qui n'ont parfois pas grand lien entre eux. On passe de la santé sexuelle au décrochage scolaire. Pourquoi ce sujet n'est-il pas mis sur l'éducation ?

Certains ne sont pas d'accord avec certaines de ces propositions.

Des questions ont été posées par Mme NACHURY concernant deux subventions et notamment sur Prison insider. Pourquoi deux associations étaient-elles concernées ? On est dans le flou.

Ils s'exprimeront donc contre et ne souhaitent pas aller plus loin dans le débat.

Mme NACHURY revient sur ce dont a parlé Mme DARBON.

Ce type de délibération est très agaçant.

Il y a deux subventions pour deux structures : l'une d'entre elles est nommée internationale et fait une action locale, l'autre « prison insider » mène une action internationale ! Lorsqu'elle a posé la question, personne n'a été capable de lui dire quelles étaient ces actions. Cela inquiète sur le bien-fondé des soutiens apportés. L'objet de l'aide ne posait pas en soi de problème : lieu privatif de liberté, ... mais on ne connaît pas le fondement réel du soutien : pourquoi deux structures ? Pourquoi deux types de subventions ?

On l'a évoqué, à l'heure où se passent tellement d'événements choquants, il faudrait plus s'attacher au titre de la délibération : lutte contre le racisme, contre les différentes discriminations. A ce titre-là, on serait assez enclin à s'engager mais l'agacement qu'elle a ressenti en raison de l'absence de réponse fait qu'elle s'abstiendra sur ce dossier. Elle était presque prête à passer outre. Néanmoins, il faut, en commission obtenir des élus concernés des explications sur les associations dont ils soutiennent l'action.

M. HEKIMIAN a étudié les différents projets présentés dans cette délibération. Pour un certain nombre d'associations, il existe entre le titre, l'action et la réalité un certain écart. On trouve certaines associations très typées à l'extrême gauche qui ne brillent pas pour leurs sens de la tolérance. Il ne cite qu'un exemple « agir pour l'égalité ». Une pétition avait été lancée pour dire non à l'ouverture de l'école de Marion Maréchal-le Pen qui serait une école fasciste, d'extrême-droite, raciste, sexiste, « LGTBphobe ». Un couplet concernait aussi Laurent Wauquiez qui ferait partie de la droite dure. Ce sont typiquement des associations à caractère idéologique.

Il considère qu'elles ont totalement le droit d'exprimer leurs idées : on peut ne pas être d'accord et même raconter des âneries. Il faut cependant être sérieux sur les concepts.

Il considère cependant qu'allouer des subventions à ce type d'associations est peu probant. Il s'interroge sur le fait que cette association reçoive 10 000 € alors qu'une association pour jeunes handicapés ne perçoit que 1 500 € ! Si on doit allouer des budgets sur la lutte contre les discriminations, cette dernière semble plus pertinente.

M. HEKIMIAN insiste sur le fait qu'il défend la liberté d'expression et d'opinion la plus large possible. Il pense qu'on peut débattre de tout. Il ne faut toutefois pas financer des associations à caractère

idéologique. Il indique recevoir un certain nombre d'insultes de la part des membres LGBT disant qu'il serait homophobe.

Il a participé à un débat organisé par le Comité National d'Éthique sur l'extension de la P.M.A, sujet sur lequel il est contre. Lors de la 1^{ère} réunion, tout s'est bien passé mais lors de la 2^{ème} réunion, ces membres LGBT étaient à l'entrée et il y avait une personne d'Alliance Vita qui intervenait. Elle a été empêchée de parler. M. HEKIMIAN se demande à quel titre, on lui interdisait de prendre la parole.

Les membres LGBT ont eu l'occasion de s'exprimer en début de réunion. Il leur a été proposé de débattre avec Alliance Vita, ils ont refusé et tout le reste de la réunion, ils ont tapé sur les portes extérieures en criant.

Il apprécie le débat mais pour cela, il faut le vouloir, il faut être deux.

Il a trouvé extraordinaire, voire extravagant que des personnes se présentent en disant qu'elles sont pour la tolérance, la diversité, le respect et la différence et qu'elles aient des postures militantes qui n'ont rien à voir avec le sujet. Toutefois, obtenir des financements publics sur ce type d'action, il ne voit pas trop la pertinence.

Les militants d'extrême-gauche ne représentent pas obligatoirement les homosexuels.

Concernant les discriminations, elles existent, notamment en matière sociale. En tant que militant politique, il a connu des situations de ce type, notamment dans son travail. Dès qu'il annonçait sa candidature, certaines missions étaient résiliées. Cela représentait pour un petit cabinet, environ 15 000 € par an, sur la durée d'un mandat, cela représente un certain montant et ce uniquement pour des motivations idéologique. Ceci, de la part de personnes qui sont avec des profils d'extrême-gauche, très axés sur la tolérance et le dialogue. Elles empêchent l'expression et trouvent inadmissible que vous n'ayez pas les mêmes idées qu'elles. Tout ce qui est à droite du parti communiste est fasciste.

Il ne parle pas de certains collègues licenciés pour des idées politiques et obligés d'effacer leur appartenance à de mouvements de la droite nationale. Il ne parlera pas des insultes et propos désobligeants dans les media. Il a même connu des personnes qui ont cessé de lui adresser la parole quand ils ont su son engagement politique. Il surmonte et avance mais ce sont des discriminations dont on parle peu.

Il est pour la lutte contre les discriminations mais quand on lutte contre elles, on lutte contre toutes. On est dans une posture de dialogue. Il est ravi d'échanger avec des personnes qui ne sont pas d'accord : des salafistes, des communistes quand ils veulent lui adresser la parole. L'extrême-gauche refuse.

Toutes ces organisations qui veulent tout pénaliser veulent en fait empêcher l'expression. Cela a un effet contraire en pratique.

On avancera le jour où plus on se parlera, plus les problèmes seront résolus, plus on avancera collectivement. Ce n'est pas en lançant l'anathème ou des fatwas sur les Français qui ne pensent pas comme il faut, qu'on ira de l'avant.

Dans la délibération, il y a plein d'associations qui sont dans cette vision répressive, opposées au débat, contre le respect des différences, à fond dans les préjugés. Elles pratiquent une discrimination au quotidien, acceptée socialement. En fait, elles véhiculent une certaine idéologie. Il est heureux d'avoir, dans son cabinet des clients musulmans, africains, des gens de droite car il n'aurait plus eu de travail. Il n'est pas normal aujourd'hui d'être dans un pays des droits et de ne pouvoir exprimer son appartenance politique. Il ne peut même quantifier les insultes lors de la distribution de tracts politiques dans certains arrondissements de Lyon. Il faut une société apaisée. Cela ne se passe pas dans le 6^e avec des gens civilisées.

Il s'est rendu compte que quand on est contre certains projets de société : il est contre l'extension de la PMA, la GPA, contre la loi Taubira, on dit alors qu'il est homophobe. Ce qui n'est pas le cas.

Pour ce qui est de la fabrication de stéréotypes de genre évoqué dans la délibération, il faudrait préciser ce qu'il en est et ce qu'est le projet.

Il a vu récemment une émission avec une personne avec une barbe demandant ce qui faisait dire qu'il était un homme ?

Il y a déconstruction et à un moment donné, il faudrait arrêter le délire sociétal et, vu le nombre d'événements graves qui se produisent, revenir à des choses sérieuses.

Il votera donc contre ce dossier.

Mme LEVY souligne que ce qui l'interroge, dans ce type de dossier, c'est qu'il est tellement fourre-tout qu'il porte toutes les phobies de tous et toutes. Surtout dans les moments actuels, assez durs dans notre société qui devient négationniste ou qui l'est, antisémite, xénophobe, raciste, homophobe, c'est qu'on ose – et elle s'adresse à ceux qui font partie de la majorité de Gérard COLLOMB - mélanger,

sous prétexte d'une délibération telle quelle : la LICRA, le FAS, LGBT, le théâtre de la danse et qu'on le fasse au nom d'une adjointe qui s'occupe des discriminations et de l'égalité. Elle devrait faire le ménage non pas dans les associations mais essayer de trouver où sont les priorités aujourd'hui de la Mairie de Lyon dans sa politique anti-discrimination.

C'est ce qui arrive souvent dans cette délibération chaque année qui oppose ceux qui croient penser bien et ceux qui croient penser mal et ceux qui ne pensent pas du tout.

Aujourd'hui, chaque élu, chaque responsable le dit vouloir trouver des solutions pour enrayer : la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme dans les lycées, les collèges, les villes, les maternelles. Entre nous, puisqu'on a une conseillère déléguée à tout cela, qu'elle puisse présenter, enfin, avant la fin du mandat, des délibérations dignes de ce nom.

M. BLACHE repasse la parole à M. AUGOYARD

M. AUGOYARD va essayer de faire court et va commencer par la fin, c'est-à-dire par l'évocation de l'élue en charge des citoyens et des discriminations de la mairie centrale, qui, de mémoire, a été élue sur une liste qui n'était pas dans la majorité lorsqu'elle a été élue. Elle a changé de camp en cours de mandat. Après sa nomination, elle lui avait annoncé vouloir réunir les élus d'arrondissement pour discuter des projets. Le mandat s'arrête dans un an. Il aimerait lui offrir un réveil pour dire « Attention ! Dans un an, je ne serai peut-être plus là, vous non plus ! »

Certes, il sera peut-être plus facile de trouver un moment après pour se voir. Il ne faut pas oublier qu'on est plus longtemps un ancien élu qu'un élu. Il aura, alors, sans doute du temps pour parler de tout cela avec Mme TAZDAÏT dans les années à venir.

Sur le fond, il rappelle que, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, on ne vote que pour les associations qui ont leur siège dans l'arrondissement. C'est pour cela qu'on vote pour Le Fanal, ce qui ne veut pas dire que toutes les actions de cette association se déroulent sur le 6^e : les années précédentes, elles se passaient dans le 9^e. Elle tourne un peu dans les différentes structures, ce qui n'est pas mal.

Il souhaite prendre les différents éléments un peu pêle-mêle. Il remercie Mme NACHURY d'avoir rappelé certains points. Il est vrai qu'il est agaçant de ne pas recevoir de réponses aux questions posées. Lorsqu'on prend une délégation dans une ville comme Lyon, il est bon de le faire quand on connaît les dossiers et l'on doit s'en emparer pas seulement pour le titre et les apanages. Il serait nécessaire qu'un travail de fond soit effectué à la Ville pour que cette délégation ait une vraie vie. Comme cela a été le cas du temps de Michel NOIR, quand tous étaient plus jeunes. Maître JAKUBOWICZ s'en occupait Il y avait une vraie tonalité en la matière.

Quant à l'argent et à la liberté d'expression évoqués par M. HEKIMIAN, ce dernier a tout à fait raison. Tous sont membres ou à peu près tous membres d'un parti politique et tous sont des associations subventionnées participant la liberté d'expression.

On ne peut pas dire que certains doivent être plus subventionnés que d'autres au nom de telle ou telle idée. Il faut écarter ce type d'opinion. M. HEKIMIAN a les siennes, lui aussi. Ils ont souvent l'occasion de discuter sur les réseaux sociaux. Il est temps d'accepter que la Ville ne subventionne pas que ceux avec lesquels elle est d'accord. Si elle, la puissance publique devaient le faire, on irait vers des systèmes qui ne sont pas les meilleurs et surtout qu'on ne peut accepter.

Sur le fond des discriminations, M. AUGOYARD reconnaît, qu'il y a certes, un petit côté fourre-tout dans les délibérations mais c'est un peu le cas à chaque fois. On peut essayer comme don Quichotte de se battre contre les moulins, contre la réalité mais c'est ainsi. Peut-être qu'en 2020, il sera fait autrement. Il faut pour le moment, la prendre telle quelle et pour ce qu'elle est. Mmes NACHURY, LEVY, M. HEKIMIAN l'ont fait. Nous sommes dans un contexte particulier. Nous sommes dans un temps où la haine, l'explosion de haine, qu'elle vienne d'extrême-gauche, comme l'a noté ce dernier, ou d'extrême-droite (il peut lui envoyer les insultes qu'il reçoit) doit cesser.

Il y a un moment où il faut accepter de lancer des signaux. Le rôle d'un élu est que la société se rassemble non qu'elle se divise et ce n'est pas toujours simple.

Il y a un moment, comme l'a dit Mme NACHURY, où l'on peut regarder le titre.

Il y a un temps où il faut arrêter avec les discriminations qui conduisent à des drames. Il reprend les chiffres : plus de 74 % d'actes antisémites en 2018, ce qui justifie la subvention faite à la LICRA, augmentation des actes homophobes dans l'actualité ces derniers mois. Cela justifie qu'on donne aux

associations non pas pour professer des idéologies, on peut être contre ou pas, mais surtout parce qu'elles assureront des missions d'accompagnement des victimes de ces faits et que ces dernières ont le droit, voire le devoir d'être accompagnées grâce à l'argent de la puissance publique.

Le décrochage scolaire est un des pires crimes dans la société, le pire. Certains ont le droit d'aller dans de grandes écoles, de bonnes écoles. Des personnes décrochent parce que le système scolaire est tellement mal fichu depuis ces trente dernières années, qu'elles sont mises dehors, ne sont plus employables et ne peuvent plus construire ni leur vie ni leur famille. C'est la pire des discriminations et il faut lutter contre. Il est heureux qu'une subvention soit donnée en ce sens.

Concernant les prisonniers, l'actualité est très forte là encore. Il ne répond pas pour la Ville mais il pense qu'il faut donner un signal. On a vu la prise d'otages dramatique à Condé-sur-Sarthe, le désarroi et le cri du personnel pénitentiaire. C'est aussi le moment de se rappeler le rôle de la prison : sortir quelqu'un de la société parce qu'il n'a pas à y être mais surtout d'en faire quelqu'un qui en sort pour ne plus recommencer. Ici, on a échoué. Le rôle de ces associations est de permettre à ces prisonniers le plus possible de pouvoir retrouver une place dans la société et d'être réinsérés.

Oui, cela fait fourre-tout comme l'est la société. Elle est complexe. Elle attend une réponse générale. On le voit avec le débat national, cela va dans tous les sens. Cette délibération fourre-tout répond à une thématique très complexe pour laquelle il croit, c'est son opinion et il cherche à en convaincre ses collègues, il faut lancer un signal très fort à tous les concitoyens. Il faut rassembler le plus possible même s'il faut pour cela donner des subventions à certaines associations.

M. BLACHE souligne que, chaque année, la discussion sur ces sujets est la même, que le ton ne baisse pas et que la pression monte. Cela montre bien que les arguments apportés ce soir sont recevables.

Dans le cadre de la Ville et des arrondissements, on fait passer des multitudes de dossiers fourre-tout ce qui complique les votes et ne permet pas d'effectuer des choix ciblés.

Il y a quand même un problème. Il savait que cela allait se passer comme cela mais aussi que Maître AUGOYARD défendrait sa cause jusqu'au bout avec de nombreux arguments.

Toutefois, quel est l'intérêt de voter certaines délibérations. On ne sait parfois si les subventions servent au fonctionnement des associations au vu des objectifs poursuivis. Cela peut paraître aberrant.

Mme NACHURY considère qu'avec tout cela, toutes ces actions additionnées, cela ne fait pas une politique. Ce qu'elle attend, c'est de savoir quelle est la politique de lutte contre les discriminations et c'est pour cela qu'elle s'abstient.

M. AUGOYARD ajoute un complément d'information sur le dossier des personnes handicapées mentales. Il indique que cela correspond à la demande effectuée par l'association, soit 1 500 €. Mais cela n'est pas pour cela qu'on donne six fois plus à une autre.

M. HEKIMIAN souligne que les partis politiques ont des contrôles, les associations non. Il estime que dans une collectivité, il ne faut pas mélanger le politique. Il partage l'opinion de M. AUGOYARD quant au décrochage scolaire mais c'est là qu'il faudrait mettre les moyens et non pas sur des actions moins probantes.

Il revient sur un thème qu'il souhaite rappeler : quand on déconstruit une société, cela engendre désordre et conflits. Il faut être pragmatique mais il n'y a pas de hasard.

Mme CROIZIER, M. SIMOND, M. AUGOYARD, Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY VOTENT POUR.

Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme DARBON, Mme BARNY de ROMANET, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. HEKIMIAN VOTENT CONTRE.

**M. BLACHE, M. LAFOND, M. BRUN, Mme GRAZIANI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme TRIBALAT, Mme SAINT-OLIVE S'ABSTIENNENT
LE RAPPORT EST REJETÉ.**

M. AUGOYARD, au vu des résultats, s'estime en minorité et demande au Maire de lui retirer sa délégation. Cela lui semble normal quand on est en démocratie.

M. LAFOND indique que M. AUGOYARD a si bien défendu le dossier qu'il était prêt à voter pour. Ce qui bloque cependant, c'est qu'on n'obtienne aucune information comme l'a dit Mme NACHURY. Il ne comprend pas que les fonctionnaires ne connaissent pas les dossiers afin de fournir les réponses souhaitées, celles-ci étant, somme toute, simples.

Mme LEVY rappelle à M. AUGOYARD que ce débat aura lieu en conseil municipal. Ici, en arrondissement, tout le monde a imaginé qu'on pouvait ne pas avoir la même opinion à un moment donné, non sur le fond du dossier mais sur la forme qui est dénoncée de manière répétée et qu'il a lui-même dénoncée. Elle est choquée que dans ces dossiers, on puisse mélanger choux et carotte car ce sont des choses différentes, cela reste bien un chou, une carotte.

A un moment donné, pour faire une politique digne de ce nom, on prend des dispositions. On ne se prononce pas contre le rapporteur du dossier.

*_*_*

*Sans questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40.
La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 6 mai 2019 à 18h30.*

*_*_*